

Le certificat d'aisance aquatique



C'est un document certifiant que **l'enfant est à l'aise dans l'eau** (sait nager, ne panique pas,...)



Il est délivré **par une personne agréée** (maitre nageur) suite a un test basique de nage en piscine.

*Certains élèves ont passé le test à l'école/collège
Sinon, il **peut être fait n'importe quand en piscine** proche de chez vous.*

Il n'y a pas de "modèle type", chaque piscine délivre son propre document.



Ce document est **valable "à vie"**.
donc inutile de repasser le test chaque année.